

SPÉCIALISATION



# DROIT DES SOCIÉTÉS

## UNE MENTION DE SPÉCIALISATION EN USAGE DANS LA PROFESSION

**POUR TOUS LES AVOCATS  
ACCOMPAGNANT  
LES ENTREPRISES DANS  
LEUR CRÉATION,  
GOUVERNANCE ET  
OPÉRATIONS JURIDIQUES.**

Ce certificat de spécialisation valorise l'expertise de l'avocat dans l'accompagnement juridique des entreprises, de leur création à leur développement. Il permet de conseiller les dirigeants sur le choix de la forme sociale, la gouvernance, les montages financiers et les levées de fonds. L'avocat assure les formalités de constitution, de restructuration et de suivi juridique, tout en sécurisant les relations entre associés ou au sein d'un groupe. Il intervient en conseil comme en contentieux, au service de la stratégie et de la pérennité de l'entreprise.



## QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant  
d'une pratique professionnelle  
continue **d'au moins 4 années**  
au moment de la demande.

## POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DES SOCIÉTÉS ?



Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit des sociétés, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**



Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**



Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



## AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...



**Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France**, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.



Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** comme la « Création, transmission et restructuration d'entreprises » qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

## QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

## ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

**ATTENTION** le dépôt des dossiers doit être réalisé en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !

## BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

[specialisation@cnb.avocat.fr](mailto:specialisation@cnb.avocat.fr)

• 33 (0)1 53 30 24 79



[www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)